



Quand et comment vais je recevoir mon argent

Par **Francesca30330**, le **18/03/2021** à **10:51**

Bonjour,

J'ai été victime d'une escroquerie en 2011, le procès ayant été en ma faveur en 2017 avec signification en 2017 n'ayant pu donner lieu à une saisie étant donné les revenus de mon débiteur.

A ce jour, j'ai repris un huissier compétent qui m'a informé qu'il a pu, fructueusement saisir son compte bancaire mais pas de la somme pouvant solder le dossier (environ 30.000 euros). Je voudrais savoir si l'huissier a commencé et réussi à saisir une somme, celle-ci m'est-elle acquise ou dois-je attendre que toute la somme soit soldée par mon débiteur ?

Merci.

Par **P.M.**, le **18/03/2021** à **15:36**

Bonjour,

L'Huissier devrait vous transmettre les sommes récupérées au fur et à mesure de son recouvrement mais il commencera par récupérer les frais engagés...

Par **Francesca30330**, le **19/03/2021** à **06:40**

Bonjour et un grand merci pour votre réponse, si je comprends bien l'argent qui a commencé à être saisi est positif pour ma part? mais tous les frais de jugements, premier huissier et huissier actuel vont servir avec cette première dite somme? Je ne sais même pas le montant l'huissier m'a juste stipulé par courrier qu'il reviendrait vers moi en temps voulu. Merci encore belle journée et excusez ma naïveté face à cela.

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **08:43**

Bonjour,

Vous parlez des frais d'un premier Huissier mais il serait étonnant qu'il n'ait pas déjà été payé...

D'autre part, après la saisie-attribution la banque ne transférera les fonds saisissables qu'après un mois...

Par **Francesca30330**, le **19/03/2021** à **08:46**

Bonjour, merci oui il avait un premier huissier en 2017 qui n'avait rien pu saisir étant donné que les personnes n'étaient pas solvables, j'avais à l'époque une aide juridictionnelle totale . J'espère vraiment que justice soit rendue un jour, j'en souffre encore à ce jour.remerciements à vous pour vos réponses.

Bonne journée